

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean DEGUERRY

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2015

**PRESENTS** : Mr. DEGUERRY- Mr DUFOUR- Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme MARRER- Mr BARBOSA- Mme GRANDCLEMENT- Mr JOURDE - Mme TONDEREAU- - Mme CHENOT- Mr ARDUINI- Mr BAYRAM- Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mr JANTON- Mme GAUTHIER- - Mr MASCIOTRA- Mr NOBLET- Mr GUYENNOT- Mme RAMEY- Mr INIGO

**POUVOIRS** : Mlle VUAILLAT à Mr DUFOUR

Mr ARDUINI est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction d'un sujet supplémentaire à l'ordre du jour :

- Appel à projet de la CAF pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1) Bail emphytéotique avec la SEMCODA pour les parcelles impasse du Maquis**

Jean DEGUERRY précise que dans le cadre de la construction de 12 logements impasse du Maquis, la SEMCODA propose un bail emphytéotique à la commune pour un terrain de 1089 m<sup>2</sup>. La durée du bail est fixée à 50 ans, et la SEMCODA verse un loyer payé d'avance de 250 000€. La SEMCODA réalise les travaux et encaisse les loyers. A l'issue des 50 années, les parties examineront dans quelle mesure une nouvelle location pourrait être consentie. En contrepartie, la commune s'engage à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de 200 000€. Le service des Domaines, consulté, a validé le montage

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**2) Cession du bâtiment Pavé-Grapillon**

Jean DEGUERRY rappelle que la commune avait confié à la SEMCODA la gestion des logements situés dans les bâtiments monté du Pavé, rue du Grapillon (parcelles AB 397-AB 398- AB 399). A ce jour, aucun locataire n'y habite. Des travaux de réhabilitation sont nécessaires. La SEMCODA a proposé de racheter ce bâtiment à la commune, afin de rénover les logements.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 3) Vente de la parcelle AI 31

Jean DEGUERRY informe que la commune avait fait l'acquisition en mai 2013 de la parcelle cadastrée AI 31 avenue du Québec. La maison qui y figurait a été détruite, laissant la possibilité d'ériger un projet neuf. Un porteur de projet est intéressé par ce terrain et envisage la réalisation de 5 logements. Il est proposé au conseil de céder ce terrain de 1210 m<sup>2</sup>, au prix de 100€ le m<sup>2</sup>.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### 4) Vente de parcelle lotissement Narix 8

Patrick DUFOUR avise qu'il reste 3 parcelles du lotissement à commercialiser. Il est proposé d'attribuer le lot 21 selon les modalités suivantes :

Lot n°21	717 m <sup>2</sup>	Mme et Mr ATTAIRE 01 460 MONTREAL LA CLUSE	64 486.98€ TTC
----------	--------------------	---	----------------

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **ENVIRONNEMENT**

### 5) Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services publics communaux de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2014

Umberto BARBOSA donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics communaux de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2014, conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 6) Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2014

Umberto BARBOSA détaille également le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2014

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 7) Rapport annuel 2014 du Syndicat Mixte du Pont Royat

Umberto BARBOSA rappelle que, conformément à la loi 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier », relative au renforcement de la protection sur l'environnement, un rapport annuel

doit être rédigé sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement. Le syndicat mixte d'assainissement du Pont Royat, auquel la commune de Montréal la Cluse adhère, a transmis le sien, et le conseil municipal doit en être informé.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **8) Convention avec la communauté de communes Haut Bugey relative à la facturation et au reversement de la redevance communautaire d'eau potable**

Umberto BARBOSA explique qu'il convient de résilier la convention passée en 2010 avec l'ex CCO pour signer une nouvelle convention avec la CCHB. La convention a pour objet de préciser les modalités d'information, de facturation et de reversement de la redevance communautaire d'eau potable. Les termes de cette nouvelle convention ajoutent notamment des dispositions en terme d'informations dues à la CCHB : communication du rôle d'eau sous format numérique, dates prévisionnelles d'émission des rôles, liste des abonnés exonérés, etc..

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **PETITE ENFANCE EDUCATION SCOLAIRE**

#### **9) Appel à projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ( CLAS)**

Christine GRANDCLEMENT situe le contexte du projet : créé en 1996, le contrat local d'accompagnement à la scolarité dont les principes ont été fixés par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale. Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

En mobilisant des stratégies diversifiées, l'accompagnateur à la scolarité met l'accent sur l'importance de la régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie.

Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Il travaille à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole

Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'école, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire. L'accompagnement à la scolarité devient ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école compréhensibles aux parents.

La CAF de l'Ain lance un appel à projets et propose d'accompagner financièrement les collectivités qui élaborent un dossier. Compte-tenu des difficultés scolaires rencontrées par certains enfants de la commune, il paraît pertinent de mobiliser des financements pour ce projet. Le dossier doit être rendu pour le 20 juillet. Le conseil municipal est invité à prendre une délibération de principe pour étayer le dossier. Toutefois, la mise en œuvre du projet, si elle aboutit, se fera au mieux en janvier 2016.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **10) Organisation d'une visite du Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL) du Sidefage**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30

**Le Maire**

**Jean DEGUERRY**